Zeitschrift: La Croix-Rouge suisse : revue mensuelle des Samaritains suisses :

soins des malades et hygiène populaire

Herausgeber: Comité central de la Croix-Rouge

Band: 13 (1905)

Heft: 8

Artikel: Le bureau de placement de l'École d'infirmières

Autor: [s.n.]

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-682757

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 15.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

L'ÉCOLE DES INFIRMIÈRES DE BERNE EN 1904.

Elle vient d'accomplir sa troisième année, et la subvention de fr. 6000 qui lui a été accordée cette année, grâce à l'allocation de la Confédération, lui a été fort bienvenue en écartant pour l'exercice tout souci financier.

Les statuts ont été modifiés, et le temps d'études prolongé d'un semestre ; il embrasse ainsi deux années complètes.

En 1904 l'Ecole, en vertu d'un contrat de location, avait repris l'exploitation de l'hôpital de Lindenhof. Ce fait a entraîné beaucoup de changements, d'aménagements divers et une grande somme de travail. Actuellement la marche est redevenue régulière et normale.

Quinze élèves ont obtenu le diplôme de l'Ecole après une année et demie d'instruction. Toutes les infirmières diplômées sont engagées à servir comme infirmières dans les hôpitaux militaires en cas de guerre. Le nombre des candidates auxquelles il n'est pas possible de faire une place pose sérieusement devant le Conseil la question de l'agrandissement de l'Ecole. Cette mesure aurait aussi le grand avantage de permettre de faire facé plus complètement aux nombreuses demandes d'infirmières que le Conseil est actuellement impuissant à satisfaire.

En connexité avec l'Ecole d'infirmières s'exerce l'activité du bureau de placement pour infirmières. Les recours à cet intermédiaire ont été nombreux et dans 59 cas les demandes sont venues d'assez loin.

Les recettes de l'Ecole ont été de 15,230 15 et les dépenses de 14,670 20. Le fonds d'école s'est trouvé augmenté de l'excédent et a été ainsi porté à fr. 8,445 38.

Le bureau de placement de l'Ecole d'infirmières.

Les services de ce bureau s'étendent de plus en plus; on a fait appel à lui pour obtenir des gardes de loin comme de près, non seulement en dehors du canton. mais même de l'étranger. Le nombre des infirmières qui se sont inscrites s'est accru, et le personnel s'est, d'une manière générale, montré à la hauteur de sa tâche.

En 1904, 93 infirmières se sont inscrites pour bénéficier du service d'intermédiaires du bureau; 362 placements ont été faits par ses soins, représentant 10,423 jours et un salaire total de 23,995 francs.

Souvent les particuliers ne répondent pas au questionnaire qui leur est envoyé touchant la manière dont le personnel envoyé chez eux s'est acquitté de ses fonctions. Le public se montre très exigeant pour les veilles de nuit, ne comprenant pás qu'il faut que la garde ménage ses forces pour pouvoir continuer son service fatigant. La tâche des gardes auprès des convalescents est souvent délicate, car on ne comprend pas toujours qu'après les efforts et la tension que leur impose une grave maladie, il leur faille un peu plus de détente et de repos que n'en comporte le règlement de service.